

## **Compte rendu du conseil municipal du 28/01/2022 à 19h**

Présents : M. Francis BETBEDER, maire, Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure (en visio), Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, Mme RIVOT Laurence, M. MONRREJEAU Roger a donné pouvoir à M Massot, M. SAINT AUBIN Laurent, M. CLAVERIE Julien, Mme LASARTE Magali a donné pouvoir à M BETBEDER, Mme SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck.

Secrétaire de séance : Mme Laurie ARAMENDI

### **ORDRE DU JOUR :**

- Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 novembre 2021
- Modification des statuts de MACS – compétence des déchets de venaison
- Vote de crédits avant le vote du budget
- Convention de mise à disposition d'un tableau numérique et d'un ordinateur portable associé
- Convention de mise à disposition de voirie communale
- EPFL – état des engagements financiers de la commune
- SITCOM : nouvelles consignes de tri des déchets à compter du 1<sup>er</sup> février 2022
- Informations diverses

#### **1. Compte rendu de la séance du 03 novembre 2021**

Il est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal, sous réserve des modifications énoncées.

#### **2. Modification des statuts de MACS – compétence des déchets de venaison**

MACS ayant approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence facultative en matière de gestion des déchets de venaison il revient aux communes de se prononcer individuellement.

6 centres de collecte seront installés sur le territoire de MACS. Pour notre commune le point de collecte sera installé à proximité de la déchetterie de Saint Martin de Hinx.

Le coût de cet investissement d'un montant de 100 000 € sera pris en charge par MACS.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de modification des statuts de MACS pour ce transfert de compétence.

#### **3. Vote de crédits avant le vote du budget**

Suite à une augmentation de 500 € sur un devis de travaux prévus à l'école, et si les travaux sont exécutés avant la clôture du budget il est nécessaire de voter cette décision modificative. Si les travaux sont exécutés après la clôture du budget cette décision sera annulée.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette décision modificative.

#### **4. Convention de mise à disposition d'un tableau numérique et d'un ordinateur portable associé**

MACS met à disposition des communes pour les salles de réunion des conseils municipaux un tableau numérique ainsi qu'un ordinateur portable.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la conclusion de cette convention avec MACS.

#### **5. Convention de mise à disposition de voirie communale**

En 2019 MACS a procédé à l'inventaire des voiries communales. Sur notre commune cela représente 30 km. La commune reste propriétaire de l'assiette et MACS prend en charge l'entretien. Il ne faut pas confondre avec les voies rurales.

Cette convention n'appelle pas à délibération.

#### **6. EPFL – état des engagements financiers de la commune**

L'EPFL a acheté BUGA pour le compte de la commune. Si le règlement de l'EPFL continue de s'appliquer il sera possible d'obtenir un abattement de 30 % sur les 96000 € restant à rembourser.

Pas de délibération à prendre pour ce point.

#### **7. SITCOM : nouvelles consignes de tri des déchets à compter du 1<sup>er</sup> février 2022**

A compter du 1<sup>er</sup> février les flux passent de 5 à 3. Le changement des différents affichages sur les containers de tri de notre commune est déjà en place. De plus en plus d'incivilités sont relevés sur notre commune. Des cartons qui devraient être déposés en déchetterie sont déposés dans les containers de tri, des gravats déposés dans les containers d'ordures ménagères.... Ces incivilités entraînent des surcoûts de traitement.

Pas de délibération à prendre pour ce point.

#### **8. Informations diverses**

La remise en état des 358 chaises de la commune est terminée. Le coût de cette opération est de 11 712 €.

Le bulletin d'information est en cours de préparation et l'imprimerie a fourni ce jour une première version qui reste à valider. Cette version doit être revue et si tout va bien l'impression pourrait avoir lieu courant de semaine prochaine.

Les tablettes ont été remises aux agents de l'école pour la gestion du périscolaire.

Le logiciel E-Ticket est fonctionnel et le paiement en ligne est opérationnel.

La gestion au jour le jour du périscolaire dû à la crise COVID : absence des enseignants, des agents..... le périscolaire s'adapte et est toujours assuré.

Le projet Boule de Neige en partenariat avec le SITCOM et l'école est lancé. Les enfants seront sensibilisés à la gestion du tri des déchets.

Le 14 janvier l'économiste de flux de MACS est venu visiter les locaux de l'école afin d'étudier les possibilités d'amélioration en vue d'économies d'énergie. Un audit va être effectué. L'audit est pris en charge par MACS. Des devis vont être demandés pour l'estimation des travaux.

Suite à une pétition de riverains de la route de St Laurent les services de MACS ont pré-déposé des chicane afin de faire baisser la vitesse sur cette portion. Ces chicane seront posées définitivement dans les prochains jours et pour une durée expérimentale d'un an.

Les travaux de finition des bordures du tour de l'église devraient être effectués dans les jours à venir par les services de MACS.

Des gabions devraient être déposés en février par les services de MACS dans la côte du Meuron.

La commission a fait le choix de l'entreprise qui réalisera le parking de l'école.

MIRAPI (mieux reconstruire après les inondations) une visio a eu lieu avec les services de la DDTM. 49 villes et villages sont concernés par cette étude. Le diagnostic d'un coût de 1000 € par habitation sera pris en charge par le fonds Barnier.

Le PCS a été activé pour les inondations de décembre 2021. La gestion a été bien menée. Reste la partie administrative du PCS à mettre en conformité avec le RGPD.

Un atelier numérique à MACS a eu lieu afin de définir la stratégie numérique du territoire.

L'entreprise Orange a été retenue pour la téléphonie au niveau de MACS

Nous avons sollicité le service informatique de MACS pour l'obtention d'une licence TEAMS mais cela a été refusé. Les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser ce type d'outils car les serveurs sont américains.

Mme. Février a décidé de quitter ses fonctions de responsable des bénévoles de la bibliothèque. Elle sera remplacée par Mme. Bougault et secondée par Mme. Cazala. Le logiciel de gestion a été changé. La bourse aux livres a bien fonctionné, les invendus ont été remis à l'association voisinage.

La séance est levée à 21h20.

